



Envoie d'une lettre anonyme!!!

Par **hellen**, le **15/10/2014** à **08:56**

bonjour j'ai fait une grosse connerie.rnrnj'ai mon ami qui est actuellement hospitaliser dans un centre pour une cure et je me suis rendu compte y'a quelques jours qu'il trompait avec une autre patiente du centre, j'ai fouiller son telephone et j'ai vu les messages, discussion ect... breve il m'a tromper et pour me vanger j'ai adresser une lettre anonyme a u centre hospitalier en me faisant passer pour une patiente du centre qui est au courant de ses choses et je regrette.rnrnqu'est ce que je risque? sachant que c'est vrai? et que va faire? ou peut faire l'hopital? tenir compte du courrier au pas? ou convoquer la personne visée "que je nomme dans le courrier", par contre je suis rester diplomate et je n'est pas proférer de menace.rnrnsi une procédure est lancer comment cela se passe t il?rnaider moi svp, je regrette vraiment mon comportement

Par **Lag0**, le **15/10/2014** à **09:02**

Bonjour,rnJe ne vois pas bien ce que votre lettre pourrait déclencher, le centre hospitalier se moque bien de savoir qui, des patients, couche avec qui.rnA mon avis, votre lettre est allée directement à la corbeille...

Par **hellen**, le **15/10/2014** à **09:10**

car étend donner que les act "sexuel" entre patient est interdit par le reglement interieur, je pensai qu'il allait faire soit leur propres enquete ou l'adresser a la gendarmerie ou autre...

Par **hellen**, le **15/10/2014 à 14:48**

j'ai demandé à un de vos collègues et voici sa réponse
Bonjour, c'est une usurpation d'identité qui est condamnée par le code pénal Article 226-4-1 prévoit « Le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. »
Par ailleurs ils doivent découvrir que c'est vous qui a écrit cette lettre ils sont obligés de prendre en considération cette lettre en plus ils seront obligés de convoquer cette personne qui va nier le fait qu'elle a envoyé cette lettre
En outre il faut noter que votre ami et son amie dans une situation un peu difficiles vu qu'ils sont dénoncés et donc vont avoir des sanctions vu qu'ils vont vérifier afin de s'assurer.
En cas où il vous découvre cette personne que vous êtes identifiée à son nom
1/ va porter plainte contre vous dans le commissariat de police ou la gendarmerie la plus proche de chez elle.
2/ une procédure sera lancée envers vous qui peut aboutir à une année d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende
Dans ce cas il faut signaler le fait que vous regrettez ce comportement et que vous avez agi dans le but de protéger votre ami (sachant que ce n'est pas une excuse) afin d'essayer d'atténuer le verdict en cas où en vous découvre
qu'en pensez-vous?

Par **lilya21**, le **15/10/2014 à 14:52**

Si vous êtes resté anonyme, vous ne risquez rien, c'est sûr!

Par **hellen**, le **15/10/2014 à 14:59**

oui mais ils peuvent trouver mes empreintes digitales sur le courrier?

Par **Lag0**, le **15/10/2014 à 15:24**

Le "collègue" n'a pas dû avoir les mêmes informations que nous !
[citation]c'est une usurpation d'identité[/citation]
Vous nous dites avoir envoyé une lettre anonyme, donc justement une lettre sans identité, je ne vois pas alors pourquoi on vous parle d'usurpation d'identité ? Ce serait le cas si vous aviez signé la lettre du nom d'une autre personne !
J'ai l'impression que vous ne dites pas tout...
[citation]oui mais ils peuvent trouver mes empreintes digitales sur le courrier?[/citation]
Pour une simple lettre anonyme dénonçant les ébats sexuels de 2 personnes majeures et consentantes ? Vous plaisantez ? Vous pensez que ça irait jusqu'à un relevé d'empreintes ?
C'est sûr, vous ne nous dites pas tout...

Par **hellen**, le **15/10/2014 à 15:50**

je vous promet j'ai fait un copie copie du meme message que je vous ai adresser je vous met les liens si vous le souhaitez

Par **hellen**, le **15/10/2014** à **15:51**

<http://forum-juridique.net-iris.fr/rapports-a-societe/303510-j-ai-envoyer-une-lettre-anonyme.html>rnvoici le lien et j'ai bien mis le meme message ici

Par **hellen**, le **15/10/2014** à **15:56**

<http://www.juridissimo.com/droit-general/envoi-d-une-lettre-anonyme-t2907.html>rnouppss ct pas le bon voici le bon

Par **Lag0**, le **15/10/2014** à **16:52**

Le gars n'a pas compris ! Il pense que vous avez signé la lettre du nom d'une patiente du centre et non que vous vous être présentée comme "une patiente du centre qui est au courant de ses choses". Ce ne serait alors plus une lettre anonyme...